

## CCAS DE PETITE-FORÊT

### Extrait du Registre des Délibérations du C.C.A.S Séance du 15 Décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Présidente du CCAS, en suite de la convocation en date du huit décembre deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS.

**Présents** : Sandrine GOMBERT – Jean-Pierre POMMEROLE – Véronique JOLY – Marie-Renée LOUVION – Christine LEONET (arrivée à 18h20) - Christian DEGRAVE – Jean-Michel GODIN – Marie-Geneviève DEGRANDSART – Alberte LECROART – Pierre BOURBOUZE – Bruno LOUVION – Jean-Claude DERCHE.

**Excusés** : Pascal CROMBE, Grégory SPYCHALA

**Absents** : Léa DEQUAYE, , Gérard QUINET

**Pouvoir** : Bernard VANDENHOVE ayant donné pouvoir à Jean-Claude DERCHE

**Secrétaire de séance** : Véronique JOLY

**Nombre de membres** : En exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 13

Délibération n°2022-06-34

8.2 Aide Sociale

**OBJET** : DÉPÔT DE CANDIDATURE POUR L'APPEL À PROJET LA COMPAGNIE DES GOURMANDS

---

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L123-5 portant sur les missions du C.C.A.S,

**Considérant** l'appel à projet de Ferrero, partenaire d'ANDES intitulé « La compagnie des gourmands », portant sur l'animation d'ateliers cuisine pour les enfants au sein des épiceries sociales et solidaires.

L'idée de "La Compagnie des Gourmands" est de proposer des ateliers cuisine aux enfants en alliant **découverte du goût, alimentation saine et équilibrée, convivialité et gourmandise** ! Petit-déjeuner, goûter, ou encore repas complet, peu importe, ce qui compte c'est de **laisser les enfants mettre la main à la pâte** et que tout le monde puisse **déguster ensemble les plats réalisés**.

Pour mettre en place ces ateliers, les épiceries lauréates se verront attribuer un **financement pouvant aller jusqu'à 2 500 €**. Cette somme pourra être utilisée pour financer les éléments suivants :

- L'installation ou l'**aménagement d'une cuisine**,
- L'**achat d'électroménager** ou de petit matériel de cuisine,
- La participation d'**intervenants extérieurs**,
- L'**achat de denrées** nécessaires à la réalisation des ateliers.

**Considérant** que l'épicerie sociale Joséphine Baker a pour mission d'accompagner les familles dans la découverte d'une alimentation saine, équilibrée et variée,

**Considérant** la volonté de proposer des animations collectives autour de la cuisine aux bénéficiaires de l'épicerie sociale,

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'autoriser Madame la Présidente à répondre à l'appel à projet « La compagnie des gourmands » proposé par Ferrero et Andes et solliciter une subvention pour la mise en place d'ateliers cuisine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Sandrine GOMBERT



Acte publié sur le site internet le 27/12/2022

Envoyé en Sous-Préfecture le 22/12/2022

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)